

## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le deux juin à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme RIVIERE-DAILLEN COURT Marie-Claire.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, Mme Annie ALARY, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, Mme Sylvie COLLIN, M. Christophe GACEM, Mme Marion HAAS, M. Yvan LEMETEYER, M. Jean-Michel LERIVRAY, Mme Sophie MAO, M. Benoît RABEL, M. Sébastien RAULT, Mme Chantal RENAULT, M. Claude THEAULT.

Absents : M. Yohan CAPITAIN excusé (procuration à M. BLIER), M. Jérôme LECLERCQ, Mme Anne POUSSIELGUE excusée (procuration à Mme ALARY), Mme Danielle RENARD.

Secrétaire : M. RABEL.

### **Compte-rendu de la précédente réunion :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

### **Vote des subventions 2015 aux associations.**

*Délibération n° 2015/06/02-01.*

Le conseil municipal, à l'unanimité (sauf abstentions mentionnées au regard des associations concernées) a attribué les subventions suivantes pour 2015 qui seront imputées au compte 6574 du budget.

NOM DE L'ASSOCIATION	montant attribué	observations
<b>ASSOCIATIONS DU VAL ST PERE</b>		
Aéroclub des Grèves	200 €	
Amicale des Anciens Combattants	200 €	
APE les Petits Princes de St Ex	400 €	Abstention de Mme MAO
APE les Petits Princes de Ex – vide grenier	200 €	Abstention de Mme MAO
Club de l'Amitié	200 €	
Comité des Fêtes	200 €	Abstention de M. THEAULT
Football Club	1 550 €	Abstention de M. LEMETEYER
Football Club – entretien terrains	5 450 €	Abstention de M. LEMETEYER
Société de Chasse	150 €	
TC VAL	155 €	
TC VAL - raid de la Baie	500 €	
TC VAL – soutien école de triathlon	150 €	
VAL Animations Loisirs	3 300 €	
VAL Animations Loisirs – subvention	1 200 €	Calculée au prorata des

exceptionnelle sur déficit		adhérents du Val St Père sur le montant du déficit
MJE (Musique Jouons Ensemble)	100 €	
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES SPORTIVES</b>		
Volley Ball des Grèves Avranches	200 €	Abstention de Mme HAAS
Athlétic Club Avranches	100 €	
Canoë Club Avranches	100 €	
Cercle des Nageurs Avranches	200 €	
Judo Club Avranches	100 €	
Rugby Club St Martin des Champs – Avranches	100 €	
St Michel Avranches	100 €	
Club Gymnique Avranches	100 €	
Club Subaquatique de la Baie du Mont St Michel Avranches	100 €	Abstention de M. RABEL
Patronage Laïque Avranches	100 €	
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES ACTIVITES LOCALES, LOISIRS ...</b>		
Comice Agricole Avranches	100 €	
Photo Vidéo Club de l'Avranchin	50 €	
Université Inter-Ages Section Avranches	150 €	
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES DE SOUTIEN POUR MALADIES OU ASSIMILEES</b>		
Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Sud Manche	150 €	
APAEIA Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Avranchin	300 €	
Association des Soins Palliatifs du Sud Manche	150 €	
Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer St Lô	200 €	
Croix Rouge Française – Délégation locale Baie du Mont St Michel	100 €	
FNATH Fédération Nationale des Accidentés de la Vie – section Avranches	100 €	
<b>AUTRES ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>		
Association Passerelles Avranches	100 €	
Association Prévention Routière – Comité de la Manche	100 €	
ACARPA secteur d'action gérontologique Avranches	100 €	
Station de sauvetage en mer SNSM « Les Frégates » Baie du Mont St Michel	100 €	
<b>TOTAL ATTRIBUE</b>	<b>16 855 €</b>	

En ce qui concerne le versement de la subvention exceptionnelle à VAL ANIMATION LOISIRS, une rencontre a eu lieu avec des élus et des membres de l'association afin de présenter les mesures engagées pour réduire le déficit (mise en place de nouvelles activités depuis la dernière rentrée, modification des tarifs pour le tennis, soirée en octobre...). Il est précisé que l'association s'est engagée à solliciter également des subventions près des autres communes du domicile de ses adhérents. L'association a également demandé que ses adhérents à l'activité tennis puissent bénéficier d'un accès gratuit aux cours de tennis extérieur et intérieur ; bien entendu dans la mesure des disponibilités liées aux autres activités. Le conseil municipal a validé cette demande pour l'année à venir ; un bilan de fonctionnement devra être établi.

### **Associations communales – besoins en matériels.**

*Délibération n° 2015/06/02-02.*

Suite à la commission municipale du 27 mai, Mme AUBERT a présenté les différents besoins exprimés par les associations. Le conseil municipal est favorable à l'acquisition de matériels qui pourront avoir une utilisation mutualisée par plusieurs associations et par la commune également. Dans ce cadre, pour la prochaine réunion, une estimation des coûts relatifs aux matériels suivants sera réalisée : barnum(s), sono, friteuse, bilic. Une enveloppe sera alors déterminée pour cette année pour une ouverture de crédits en section d'investissement.

En ce qui concerne les besoins d'armoires, un point sera d'abord fait sur l'utilisation des armoires déjà existantes ; de même que pour les besoins en locaux afin de ranger du matériel.

La demande du Football Club sur l'installation de nouveaux buts répond à un besoin de mise aux normes et fera également l'objet d'une ouverture de crédits. La question de la mise en place d'un pare-ballon est évoquée et sera revue lors de la prochaine réunion de conseil

### **Fixation du loyer du logement communal 16 Rue des Ecoles.**

*Délibération n° 2015/06/02-03.*

Il est proposé au conseil municipal de fixer le loyer mensuel de ce logement à 490 € et d'autoriser Mme le maire à rechercher des locataires et à signer le contrat de location dès que possible compte tenu des travaux d'entretien en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **Tirage au sort pour jury des assises.**

*Délibération n° 2015/06/02-04.*

Conformément à la circulaire préfectorale, les personnes suivantes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale pour constituer la liste préparatoire pour le jury des assises pour l'année 2016 :

- n° 285 M. CHESNEL Nicolas

- n° 159 Mme ARISTIDE Huguette
- n° 242 Mme CANIOU Pauline
- n° 154 Mme DESFEUX Jocelyne
- n° 1510 Mme VIVIER Dorothée
- n° 1239 Mme DUFOUR Marie-Mathilde

## **Compte rendu des commissions voirie et bâtiments du 18 mai 2015.**

*Délibération n° 2015/06/02-05.*

Ces commissions se sont réunies le 18 mai 2015 conjointement et ont traité d'une part de l'accessibilité des E.R.P. (Etablissements Recevant du Public) communaux et d'autre part différents points concernant la voirie.

Accessibilité des ERP : Mme le Maire indique qu'un accompagnement a été demandé à M. VIART, architecte, en vue de la rédaction des AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) pour les locaux scolaires et les salles de sport et socioculturelle.

Voirie : M. ROCHELLE et Mme le Maire font part des échanges au sein de la commission afin que le conseil donne son avis sur différents points.

- Bd du Luxembourg : En vue d'une meilleure circulation des piétons sur le trottoir, il conviendrait de modifier le trottoir et d'aménager des places de stationnement nécessitant d'empiéter un peu sur la chaussée. Le conseil municipal est favorable à la sollicitation du Département pour accompagner la commune dans ce projet dans le cadre de l'assistance proposée aux collectivités.

- Rue Charles Martel - vitesse excessive. Le conseil propose de mettre un stop à l'intersection avec l'Allée de Bellevue.

- VC du Roquet – vitesse excessive : Une analyse de vitesse a eu lieu (comptage réalisé en haut du Roquet) ; la vitesse moyenne est de 42 à 46 km/h avec un trafic journalier de 850 véhicules. Il conviendrait de définir précisément le périmètre de l'agglomération pour ce secteur en continuité avec Avranches (arrêté municipal, panneau de signalisation). M. GACEM indique que le relevé de vitesse aurait été nécessaire plutôt dans la partie basse de la VC du Roquet. Afin de poursuivre sur ce secteur, le conseil propose de réfléchir à la possibilité de mise en place d'un radar pédagogique (coût, support de pose compte tenu de l'étroitesse du trottoir en descendant... ). La pose de coussins berlinois possible en agglomération n'est pas envisageable compte tenu de la pente sur cette voie.

- Résidence des Chênes, Rue St Pierre – vitesse excessive : Les travaux de voirie prévus initialement dans ce lotissement sont terminés. Le visuel mis en place sur la chaussée incite également à la prudence. Le radar pédagogique a été déplacé dans ce secteur en agglomération afin d'inciter à la réduction de la vitesse ; des panneaux « Pensez à nos enfants » ont été installés.

- Lotissement de la Jarrière – vitesse excessive : Les riverains ont là aussi

signalé un problème de vitesse dans ce lotissement traversé par différents habitants de la commune pour rejoindre la route de 40 Sous et ensuite Avranches. M. ROCHELLE fait part du coût d'installation de 4 coussins berlinois et de la signalisation correspondante (6 977.00 € TTC). Dans un premier temps, le conseil est favorable à une limitation de la vitesse à 30 KM/H à l'intérieur du lotissement. La signalisation correspondante sera mise en place après arrêté municipal.

- Route des Ardilliers : une analyse de vitesse a également eu lieu ; la moyenne de vitesse est de 59 KM/H pour un trafic de 300 véhicules/jour. La section étant hors agglomération, la pose de ralentisseurs ne peut être envisagée.

- Centre Equestre aux Landelles : le conseil serait favorable à une limitation de vitesse en plus du passage piéton afin d'apporter plus de sécurité. Des renseignements seront demandés sur la réglementation pour définir quelle limitation ; ce secteur étant hors agglomération.

- Secteur des Coignardières – carrefour entre la VC n° 1 du Gué de l'Epine et la RD 556. Mme le Maire rappelle les problèmes rencontrés : vitesse des usagers sur ces voies ; circulation des piétons en venant vers le bourg. Le plan établi il y a déjà quelques années avec les services du Département prévoyant un stop en venant du Gué de l'Epine ne semble pas réalisable au conseil sans réaliser des emprises. Il conviendrait donc que la réflexion soit incluse dans une future tranche de travaux d'aménagement des entrées de bourg. Cependant, des membres du conseil demandent que la réflexion se poursuive avec le Département notamment sur l'aspect de la sécurisation de la circulation piétonne dans le secteur des Coignardières et vers le chemin des Fosses afin de voir si des solutions peuvent être trouvées dans l'attente de cette future tranche de travaux.

### **Projet d'aménagement de la mairie.**

La commission « bâtiments » s'est réunie le 26.05.2015 et a repris l'étude faite par le CDHAT en 2012. Des visites ont également eu lieu dans quelques communes. La réflexion a évolué depuis 2012. La commission serait favorable à un réaménagement privilégiant au rez de chaussée l'accueil quotidien du public avec les bureaux nécessaires aux agents et aux élus et à l'étage la salle de conseil et de mariage.

Après discussion, avant que le conseil se prononce sur l'engagement d'un programme de réaménagement, il est convenu que cette étude soit présentée à tous les membres du conseil. Une réunion de travail sera organisée.

### **Questions diverses.**

- Réunion publique du 28 mai sur l'aménagement numérique sur la commune : Mme le Maire fait un point sur cette réunion qui a permis de présenter l'aménagement numérique qui aura lieu sur la commune (secteurs concernés par la mise en place de la fibre optique et implantation d'une antenne Mimo) et les compétences respectives de chacun sur cet aménagement et ses financements ; la compétence n'étant pas communale.

- Urbanisme : M. BLIER a fait part des permis de construire déposés depuis la dernière réunion.

- Communauté de communes : Mme le Maire indique pour information qu'à la prochaine réunion du conseil communautaire la réalisation d'une salle de spectacle sera à l'ordre du jour.

- Site internet : M. GACEM indique que l'alimentation du site se poursuit avant sa mise en ligne.

- Concert Jazz en Baie : le concert prévu sur la commune devrait avoir lieu à l'aérodrome le 10 août à 18 H.

- Prochain conseil : il aura lieu le 7 juillet.

